



# SYNDICAT NATIONAL UNIFIE DES IMPOTS

80/82 rue de Montreuil 75011 PARIS - Tél. 01.44.64.64.44 - Fax 01.43.48.96.16  
E-mail : snui@snui.fr http://www.snui.fr Réf. PC/05

Paris, le 31 Août 2005

Communiqué de presse

## Impôt sur le revenu : la mort programmée de la progressivité ?

Le Premier Ministre devrait annoncer rapidement quelles sont les orientations fiscales de son gouvernement. Les récentes déclarations indiquent que le choix de s'inscrire délibérément dans la concurrence fiscale internationale guidera les choix fiscaux futurs, qu'il s'agisse de la fiscalité des revenus, des sociétés ou du patrimoine. En matière d'impôt sur le revenu, le scénario d'une refonte de l'impôt axée, notamment, autour d'une réduction importante du nombre de tranches d'imposition semble probable.

Réduire le nombre de tranches impliquerait :

- soit, diminuant les taux d'imposition, de poursuivre et d'amplifier le mouvement des baisses de l'impôt sur le revenu dont le coût cumulé, entre 2000 et 2006, s'élève à 50 milliards d'euros, sans effet notable sur la croissance et l'emploi,
- soit d'augmenter fortement l'impôt de certaines catégories de contribuables, et notamment les classes moyennes situées dans les premières tranches du barème actuel de l'impôt sur le revenu.

### ***Une telle réforme conduirait en réalité à plus d'injustice fiscale***

De manière générale, une telle refonte sape la progressivité de l'impôt sur le revenu (17% des recettes fiscales de l'Etat seulement) qui permet de lever la contribution commune en fonction des « facultés » des contribuables, fondement de l'article 13 de la Déclaration des droits de l'Homme et du citoyen.

Pour le SNUI, une juste simplification aurait conduit à remettre en cause de nombreuses niches fiscales, dont le coût et l'inefficacité sont avérées, tout en maintenant un nombre élevé de tranches de l'impôt sur le revenu afin de garantir la progressivité de l'impôt.